

Note de synthèse – Etude métropolitaine IRVE | Mai 2024

Etude des potentiels d'installation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) dans les copropriétés de la Métropole du Grand Paris

Afin de contribuer à mettre en œuvre les objectifs du Plan Climat Air Énergie Métropolitain et de la Zone à Faibles Émissions mobilité, l'Agence Parisienne du Climat a évalué le besoin d'action envers les copropriétés du territoire de la Métropole du Grand Paris, et repéré des ensembles d'adresse à intérêt pour l'installation de dispositifs de recharge électrique.

En copropriété, avec un mode décisionnel collectif fondé sur l'Assemblée Générale annuelle, l'installation de bornes de recharge nécessite de déployer une infrastructure dédiée. Or, 62,7 % des logements du périmètre métropolitain sont concentrés dans des copropriétés¹, sur lesquelles l'étude se concentre.

Le parc de copropriétés de la Métropole du Grand Paris

Le parc résidentiel privé de la Métropole du Grand Paris est constitué de **110 893 copropriétés** correspondant à 2 364 643 logements, selon les fichiers fonciers. Ces copropriétés sont majoritairement de moins de 30 logements, et à l'exception de Paris, d'après-guerre.

Environ **30 000 copropriétés possèdent des places de stationnement** (au moins un lot de stationnement), correspondant à environ 1 124 000 places de stationnement en copropriété de la Métropole du Grand Paris. Les parkings de ces copropriétés sont en moyenne dotés de 40 stationnements et se concentrent à l'Ouest de la Métropole du Grand Paris.

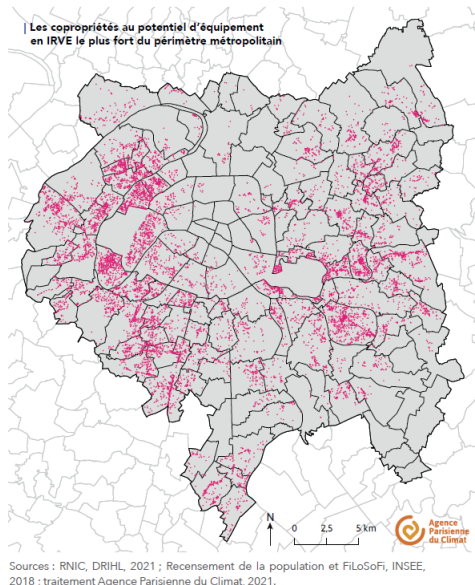
1 124 000 places de stationnement en copropriété sur la Métropole du Grand Paris

Un fort potentiel d'installations de bornes de recharge

Parmi ces 30 000 copropriétés, le parc a été classé en trois groupes de potentiel d'installation d'IRVE en fonction de critères techniques (localisation des places, année de construction...) et socio-géographiques (taux d'usage de la voiture, nombre de véhicules, revenus disponibles...).

L'enquête réalisée lors de l'étude auprès de copropriétaires et syndicats montre une cohérence entre nos analyses et la réalité du besoin en recharge électrique.

¹ Données foncières retraitées par le Cerema - DGALN DGFIP, 2021.



Le potentiel le plus important regroupe **10 703 copropriétés, soit 12 % du parc de copropriétés de la Métropole du Grand Paris**². Elles comprennent **631 924 places de stationnement, soit 56 % du parc de stationnement** en copropriété de la Métropole du Grand Paris. Autrement dit, l'équipement de ces copropriétés répondrait à une grande partie du besoin en IRVE de la Métropole du Grand Paris et préparerait au développement de la mobilité électrique du territoire.

Équiper 12 % des copropriétés, c' est rendre accessible la recharge électrique de proximité à plus de la moitié des stationnements privés en copropriété !

Une infrastructure méconnue à promouvoir

L'étude révèle également deux enjeux dans l'installation d'IRVE en copropriété :

- ➔ Un manque d'informations claires et pratiques relatives aux IRVE ;
- ➔ Un déficit d'anticipation des copropriétés face à un sujet émergent.

Faire connaître les différents modèles économiques proposés, les aides financières et les préfinancements (existants et prochains) de ce type d'installation **semble être un levier pour faciliter les installations d'IRVE**. Par ailleurs, les copropriétés ne semblent pas sensibilisées aux enjeux du développement de la mobilité électrique et aux restrictions de la ZFE.

En conclusion

A l'horizon 2030, environ 1,3 million de véhicules particuliers stationnés en copropriété seront concernés par la restriction de la ZFE. Si on fait l'hypothèse que la moitié de ces véhicules sera converti à l'électrique vers 2030, environ 645 000 places seront à équiper en copropriété. Les copropriétés à fort potentiel représentent une cible cruciale pour enclencher la transition vers la recharge de véhicules électriques en copropriétés. Pour répondre à la fois aux enjeux du territoire et à l'évolutivité technique des installations, **il est nécessaire d'inciter les copropriétés à convertir les demandes individuelles (droit à la prise) en véritables projets d'équipement collectif.**

Pour opérer cette transition, l'Agence Parisienne du Climat et la Métropole du Grand Paris proposent un ensemble d'actions opérationnelles visant à massifier l'installation d'infrastructures électriques collectives. Ces actions se concentrent sur deux axes :

- L'appui sur les informations et conseil apportés par les ALEC métropolitaines, en complément de leur cœur de métier sur la rénovation énergétique des copropriétés, les Conseillers orientent les copropriétaires vers les bons interlocuteurs pour concrétiser leur projet IRVE, sur la dimension technique et également financière.
- La proposition de session de formation à la mise en œuvre d'IRVE spécifiquement en copropriété, en partenariat avec l'Avere, acteur incontournable du secteur.



Consultez l'étude complète !

Pour découvrir en détails les résultats de l'étude et les actions envisagées, vous pouvez consulter l'étude en ligne : www.apc-paris.com/ressources

² Repérées dans le registre d'immatriculation national des copropriétés.